

Règlement de la bibliothèque de Morges Beausobre

Pour les enseignant-e-s

PRÉAMBULE

La bibliothèque scolaire de Morges Beausobre est un outil pédagogique au service des apprentissages. Soutien à l'enseignement, elle participe au projet global de formation de l'élève par la mise en œuvre d'une politique documentaire et d'un programme d'animation pédagogiques en adéquation avec les missions de l'école et le Plan d'Etude Romand (PER)¹.

MISSIONS

La mission de la bibliothèque repose sur **3 axes principaux** :

1) La mise à disposition des collections

L'objectif est de donner le goût de la lecture en proposant une offre attractive et cohérente avec le plan d'études. Les enseignant-e-s sont encouragé-e-s à venir à la bibliothèque pour travailler, mais aussi pour emprunter des livres ainsi que des lectures de classe. Diverses ressources autour de l'enseignement sont également disponibles. Pour enrichir ce fonds, les enseignant-e-s sont invité-e-s à faire des suggestions d'achat ou des dons.

2) Les animations pédagogiques

Selon la décision de la direction, seule l'animation d'accueil des classes de 9e est obligatoire. Durant l'animation, il est attendu des enseignant-e-s qu'ils-elles restent les garants du cadre.

3) L'accueil

Prestations

La bibliothèque accueille sur demande une classe dans les cas suivants :

- Pour visiter la bibliothèque
- Pour emprunter des documents
- Pour réaliser des recherches documentaires (exemple : dans le cadre de la rédaction de travaux scolaires)

¹ BCU LAUSANNE et CANTON DE VAUD. Direction générale de l'enseignement obligatoire, 2022. Recommandations et normes pour les bibliothèques scolaires [en ligne]. Lausanne, 18 mai 2022. Disponible à l'adresse : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/2017_Recommandations_et_normes_biblioth%C3%A8ques_scolaires.pdf

Pour ce faire, un rendez-vous doit être pris au préalable auprès de la bibliothécaire par e-mail ou sur place (minimum 24 heures à l'avance).

La gestion de la classe est placée sous la responsabilité de l'enseignant·e. En cas de problème de comportement, la bibliothécaire se réserve le droit de congédier la classe. Si l'enseignant·e principal est malade, le rendez-vous est reporté.

Cas exceptionnels

La bibliothèque accueille dans les cas suivants :

- **Dispenses** : les élèves ayant une dispense peuvent se rendre à la bibliothèque selon accord auprès de le-la doyen-ne
- **Retards** : si un·e enseignant·e est en retard, la bibliothèque peut accueillir une classe (sous réserve de disponibilité). Cependant, au-delà d'une période, une solution alternative doit être trouvée directement auprès du secrétariat
- **Accueil d'un petit groupe** : il est possible d'envoyer des élèves à la bibliothèque durant les périodes de cours pour chercher un livre. Afin de pouvoir répondre à leurs besoins, merci de ne pas envoyer plus de cinq élèves
- **Postes informatiques** : 3 ordinateurs fixes et 2 portables sont mis à disposition des élèves souhaitant faire des impressions dans le cadre de travaux scolaires, maximum cinq élèves à la fois

Limite de l'offre

La bibliothèque ne fait pas d'accueil dans les cas suivants :

- **Rattrapages de test** : des parloirs sont mis à disposition. En cas de difficulté pour trouver un local, les enseignant·e-s doivent faire une demande de rattrapage de test à la bibliothèque en passant par la direction avec un préavis de 48 heures
- **Les élèves ayant des comportements inappropriés en classe** : l'espace mosaïque est mis à disposition
- **Annulation d'un cours** : si un cours est reporté, il n'est pas possible d'envoyer la classe entière en bibliothèque
- **Photocopies** : les élèves peuvent uniquement venir faire des impressions à la bibliothèque

MODALITÉS DE PRÊT

Pour emprunter, les enseignant·e·s doivent s'inscrire auprès de la bibliothécaire. Ils-elles recevront gratuitement une carte classe.

Le nombre d'emprunts pour les documents est limité à 40 livres, durant 56 jours. Les livres peuvent être prolongés deux fois, tant qu'ils ne sont pas réservés par une autre personne.

La bibliothèque possède des Ipads et les mets gracieusement à disposition pour l'enseignement. Pour les emprunter, il faut faire une réservation sur le calendrier *TeamUp*, puis venir les chercher sur place. Durant l'emprunt, les enseignant·e·s sont responsables du matériel. Pour des raisons de sécurité, ils-elle se rendent en personne chercher les appareils, et non envoyer les élèves. Les tablettes doivent être restituées dans les temps et en état.

En cas d'absence de la bibliothécaire, les enseignant·e·s doivent s'adresser au secrétariat pour obtenir l'accès à la bibliothèque.

Lectures de classe

Les lectures suivies sont mises à disposition des enseignant·e·s de l'Etablissement secondaire de Morges Beausobre. Au moment du prêt, l'enseignant·e est responsable d'attribuer un livre par élève et d'assurer un suivi.

La liste des lectures suivies est transmise aux enseignant·e·s en début d'année scolaire.

Pour toute demande ou réservation, merci de vous adresser directement auprès de la bibliothécaire par e-mail ou venir sur place. Le délai pour accéder aux documents varie selon les disponibilités.

Pertes et dégâts

Les enseignant·e·s sont responsables de tous les documents empruntés sur leur compte.

Si le document a été détérioré, l'enseignant·e doit le retourner en l'état à la bibliothèque. La bibliothécaire se charge d'effectuer les réparations avec le matériel adéquat.

En cas de perte ou de dégât majeur, le prix du document est facturé.

Si un livre d'une lecture de classe est abîmé ou perdu, il faut informer la bibliothécaire. Le livre devra être payé par l'élève selon le prix d'achat. L'enseignant·e est responsable de vérifier que le document a été remboursé.

Retards

Il n'y a pas de frais de retard. Seuls les livres ayant été abîmés ou perdus doivent être payés selon le prix d'achat du document. Cependant, l'enseignant-e est responsable de rapporter les documents à temps. Des rappels sont envoyés automatiquement.

CONTACT

Géraldine Prior - Bibliothécaire responsable

021 316 35 84

bibliotheque.morges-beausobre@vd.ch

Bibliothèque scolaire de Morges Beausobre

Chemin de la Grosse Pierre 1

1110 Morges

Absence : le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires

Entrée en vigueur : novembre 2023

BIBLIOTHÈQUE
SCOLAIRE
MORGES
BEAUSOBRE



Établissement Secondaire de
Morges-Beausobre